



RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00391

Numéro SIREN : 532 362 969

Nom ou dénomination : HADES

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2013 sous le numéro de dépôt 903

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
de REIMS

55/57 Rue Thiers
BP35 51052 REIMS Cedex
Me DELPY, Greffier

Tel : 03.26.88.30.66

RECEPISSE DE DEPOT

NOMODOS - CABINET D'AVOCATS

10 boulevard Lundy
51074 REIMS CEDEX

V/REF :

N/REF : 2011 B 391 / 2013-A-903

Le Greffier du Tribunal de Commerce de REIMS certifie qu'il a reçu le 19/02/2013,

Procès-verbal d'assemblée en date du 30/01/2013
- Changement de président

Concernant la société

HADES
Société par actions simplifiée
31bis rue du Val Clair
Z.I. La Pompelle
51100 Reims

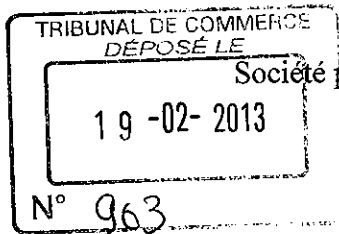
Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-903 le 19/02/2013

R.C.S. REIMS 532 362 969 (2011 B 391)

Fait à REIMS le 19/02/2013,

LE GREFFIER





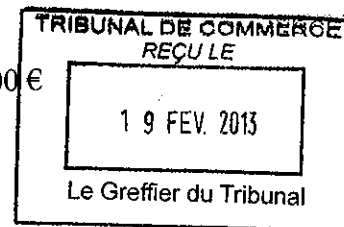
HADES

Société par Actions Simplifiée au capital de 4.100.000 €

Siège social : 31 Bis rue du Val Clair

51100 REIMS

532 362 969 R.C.S. REIMS



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 30 JANVIER 2013

L'an deux mil treize,
Le trente Janvier,
A 9 heures 30,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur François GUY préside la séance en sa qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 1.100.000 actions sur les 4.100.000 actions émises par la Société.

L'assemblée générale peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- les statuts sociaux.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission du Président et nomination d'un nouveau Président ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur François GUY de ses fonctions de Président, ladite démission notifiée le 30 Janvier 2013 à la Société par lettre remise en mains propres, décide de nommer en remplacement, la Société « FG INVEST », Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.040.000 €, ayant son siège social à REIMS (51100), 7 boulevard de la Paix, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 502 788 359, représentée par Monsieur François GUY en sa qualité de Président, et ce pour une durée illimitée.

La Société "FG INVEST" disposera, au titre de ses fonctions de Président, des pouvoirs les plus étendus qui lui sont conférés en vertu des statuts et de la législation en vigueur

La Société "FG INVEST", représentée par Monsieur François GUY, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions qui lui sont ainsi confiées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents ou représentés.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE PRESIDENT

